

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISONS DE MATÉRIAUX ET BÉTON  
70, CHEMIN DE LA GARDUÈRE  
SIMC / SANARY  
JB RENOV / LE BEAUSSET**

**DÉROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n°92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU la demande du **19 AVRIL 2024** de M. Julien BESSE tel : 06.62.85.12.82 Entreprise JB RENOV sise : 19, rue de Cavaillon – 83330 LE BEAUSSET pour l'entreprise SIMC – sise : 466, Chemin Raoul Coletta – 83110 SANARY SUR MER (**courriels : simcsanary@simc.fr ; bessej28@gmail.com**),  
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées en entête.

**– ARRETONS –**

**ARTICLE 1° :** Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 Février 2015, les véhicules poids-lourds des sociétés précitées supérieurs à 9 tonnes dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes sont " EXCEPTIONNELLEMENT " autorisés à emprunter le Chemin de la Garduère pour des livraisons de matériaux et béton :

**DU VENDREDI 26 AVRIL 2024 AU VENDREDI 10 MAI 2024**

**ARTICLE 2° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**ARTICLE 3° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours-Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **23 AVR. 2024**



Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol,

Pour le Maire  
Valérie BOURON  
1ère Adjointe  
Déléguée à la Sécurité

Réf. : AP/MN.